

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment ses articles L. 712-2 (5°) et L.613-2 ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 08 juillet 2025 autorisant la création du Diplôme d'Université (DU) Magistère de mathématiques ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 :

La commission de recrutement pour l'accès à la première année du diplôme d'université (DU) Magistère de mathématiques – rentrée 2026 est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président : Johan Taflin, maître de conférences

Membres :

Olivier Couture, maître de conférences

Cristian Mendico, maître de conférences

Luis Paris, professeur

Johan Taflin, maître de conférences

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Technique et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 12/02/2026

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

Luc IMHOFF

